

PROJET D'ETABLISSEMENT

MICRO-CRECHE DE CESTAS

« PAS A PAS »

Adopté par délibération n°X/X, Conseil municipal du 18/12/2023

LE PROJET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

III. ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE
CHRONIQUE

IV. COMPETENCES PROFESSIONELLES MOBILISEES

V. LES MODALITÉS DE FORMATION

LE PROJET D'ACCUEIL

I. INTRODUCTION

Le projet d'accueil décrit les moyens et les actions que nous mettons en place pour appliquer les valeurs du projet éducatif, en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Le projet d'accueil appartient à l'équipe de la Micro-Crèche.

II. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La Micro-Crèche est une structure municipale, qui contribue à l'offre d'accueil du jeune enfant.

La Micro-Crèche représente une alternative à l'accueil collectif puisque l'enfant peut bénéficier d'un accueil plus individualisé, en petit groupe.

La capacité d'accueil de la Micro-Crèche est de 9 places dont une réservée aux agents municipaux.

La Micro-Crèche organise l'accueil d'enfants à partir de 2 mois à 4 ans.

La Micro-Crèche est ouverte, toute l'année, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle est fermée trois semaines l'été, une semaine à Noël, une semaine au printemps, les jours fériés, samedis et dimanches. Les familles sont informées des périodes de fermeture, lors de la contractualisation de l'accueil.

Les différents types d'accueil proposés sont :

- L'accueil régulier, les besoins sont connus à l'avance et récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée. La contractualisation est obligatoire pour une durée maximale de 1 an.
- L'accueil occasionnel, les besoins sont connus à l'avance (transmis au service le 1er du mois précédent), ponctuels et non récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée.
- L'accueil d'urgence, le besoin est exceptionnel et ne peut pas être anticipé. L'enfant n'est pas connu de la structure.

III. ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

Les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique sont établies dès lors que l'enfant a besoin de soins spécifiques durant l'accueil. Il y a obligatoirement l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (PAI) en équipe. La mise en

place du PAI est effectuée après concertation avec la famille et fait l'objet d'une demande à la Référente technique. Le Référent Santé et Accueil inclusif veillent à sa mise en place, et à l'accompagnement spécifique de l'équipe, l'enfant et sa famille.

IV. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'équipe est composée :

- d'une Référente technique puéricultrice diplômée d'Etat :
 - ✓ Elle est garante de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement, en lien avec l'équipe en vue de garantir une qualité d'accueil tant au niveau de l'enfant que de sa famille.
 - ✓ Elle est garante du bien-être, de la sécurité affective et physique des enfants accueillis.
 - ✓ Elle est garante du respect de la législation en vigueur,
 - ✓ Elle élabore les projets et veille à leur application en concertation avec l'équipe et écrit les protocoles relatifs à l'hygiène, la santé (en lien avec le référent « Santé et Accueil inclusif ») et la sécurité.
 - ✓ Elle prépare et anime les réunions d'équipe, favorise les stages de formation continue et assure la gestion du personnel (organisation de travail, plannings ...).
 - ✓ Elle assure la gestion administrative liée au fonctionnement de l'établissement.
 - ✓ Elle est en lien avec les différents organismes institutionnels (service PMI, Conseil Départemental, CAF, MSA,)

- d'une assistante administrative dont les missions sont notamment de :
 - gérer les dossiers administratifs,
 - traiter/suivre les demandes des familles,
 - assurer le suivi de présence des enfants,
 - traiter la facturation.

- d'une éducatrice de jeunes enfants dont les missions sont :
 - de contribuer à l'éveil de chaque enfant, à son autonomisation et sa socialisation,
 - d'être vigilante au développement et à la place de chaque enfant,
 - de veiller au bien-être de l'enfant et à la qualité d'accueil,
 - d'assurer la continuité de direction,
 - d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles, au domicile ou à la Maison Petite Enfance.

- D'auxiliaires de puériculture dont les missions sont :

- d'accueillir les enfants dans les locaux de la micro-crèche,
- elles sont responsables du bien-être et de la sécurité de chaque enfant qui leur est confié et participent à son éveil intellectuel, affectif et éducatif, dans le cadre du projet de vie et en lien avec les familles.
- elles veillent à maintenir les locaux propres, accueillant et adapté aux besoins de jeunes enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle dans le respect des règles de sécurité.
- elles sont soumises à la discrétion professionnelle (devoir de réserve) pour tous les faits, informations ou documents dont elles ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.
 - D'une auxiliaire petite enfance dont les missions sont :
 - De participer à l'accueil des enfants,
 - De veiller à leur confort, bien être
 - Accompagnement dans les activités d'éveil, soins de confort, aide aux repas.
 - le référent « Santé et Accueil inclusif », est une puéricultrice, ses missions sont :
 - Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
 - Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30.
 - Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.
 - Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
 - Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
 - Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé

environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la Référente technique du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Contribuer, en concertation avec la Référente technique de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du code de la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la Référente technique du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1o du I de l'article R. 2324-39-1.

Les intervenants extérieurs sont :

- la psychologue, dont les missions sont :

- d'animer des temps d'analyses de pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles en suscitant des réflexions autour de leurs pratiques professionnelles

- la psychomotricienne, dont les missions sont :

- de proposer des ateliers permettant à l'enfant d'appréhender l'espace en découvrant son corps et ses propres capacités,

- de favoriser le développement psychomoteur au rythme de l'enfant.

- le musicien, dont les missions sont :

- de proposer des ateliers destinés à la découverte des sons et des bruits,

- de favoriser la découverte des instruments et leur manipulation.

D'autres personnels mis à disposition par la commune sont amenés à intervenir régulièrement auprès des enfants :

- une bibliothécaire dont les missions sont de proposer un éveil culturel et artistique autour du conte, à partir de livres, marionnettes et kamishibai.
- l'animateur nature, dont les missions sont de :
 - permettre une découverte de la nature et de l'environnement, ludique et sensorielle,
 - permettre aux enfants de tisser des liens avec la nature
 - développer les sens des enfants et éveiller leur curiosité.

Ces professionnels sont responsables de leur activité mais les enfants restent, en permanence, sous la responsabilité et en présence des professionnels de la Micro-Crèche

V. LES MODALITÉS DE FORMATION

✓ LA FORMATION CONTINUE :

- Thématique en lien avec l'évolution du projet de service tous les ans,
- Formations de professionnalisation en lien avec les missions et les compétences.
- Aux gestes de premiers secours tous les 2 ans,

✓ LE SOUTIEN PROFESSIONNEL :

- Un abonnement à une revue professionnelle, des articles de presse spécialisée en lien avec les problématiques rencontrées et les textes réglementaires en vigueur sont transmis régulièrement par la Référente Technique.
- La participation à des temps d'analyse des pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe qui encadrent les enfants :
 - ✓ Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre. Ces temps sont organisés de 10 mois sur 12, à raison d'une heure et demi par séance ;
 - ✓ Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
 - ✓ Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ; il s'agit d'une psychologue
 - ✓ La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Il s'agit d'un intervenant extérieur ;

- ✓ Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Des réunions de service mensuelles, dix mois sur douze.

LE PROJET EDUCATIF

SOMMAIRE

I- Introduction

II- Les missions et les conditions d'accueil des enfants au sein de la Micro-Crèche de Cestas

III- Les valeurs éducatives de la Micro-Crèche

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille
2. L'accueil au Nid Maternel (à la Maison Petite Enfance)
3. Le soin au quotidien
4. Le développement de l'enfant et la socialisation
5. Le bien-être et l'éveil des enfants

IV- Conclusion

Annexe 1 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

LE PROJET EDUCATIF

I. Introduction

Ce projet s'appuie sur les grands axes éducatifs validés par l'ensemble des professionnelles de la Micro-Crèche participant à l'accueil des enfants. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien : enfants, parents et professionnels.

Le projet éducatif est en constante évolution, réinterrogé, en fonction des savoirs sur le développement du jeune enfant, des valeurs et règlementations. L'équipe échange régulièrement sur ces domaines.

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons promouvoir dans ce lieu d'accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions. Notre objectif est de rendre plus explicite la signification de ces valeurs communes.

II. Les missions et les conditions d'accueil des enfants au sein de la Micro-Crèche de Cestas

La Micro-Crèche propose d'accompagner le développement de chaque enfant, à son rythme, avec bienveillance, respect et attention, dans un cadre adapté à l'accueil du jeune enfant, et dans des lieux d'activités adaptés, et sécurisés favorisant la socialisation et l'intégration sociale.

Le rôle co-éducatif des professionnels est étroitement lié aux attentes des parents et au besoin de l'enfant. La Micro-Crèche met en œuvre des conditions d'accueil qui favorisent le développement de l'enfant et qui sont source d'enrichissement. Un des éléments de notre projet est d'ouvrir les jeunes enfants au monde qui les entoure, en associant plaisir et découverte, dans le but d'éveiller leurs sens, de développer leur curiosité, leur capacité d'adaptation et d'écoute.

Notre projet permet à l'enfant de vivre des temps forts en dehors de la cellule familiale, au contact de personnes et d'environnements divers. Il se déroule autour de 5 axes qui seront détaillés ci-dessous :

1. L'accueil de l'enfant et sa famille
2. Le soin au quotidien
3. Le développement de l'enfant et la socialisation
4. Le bien-être et l'éveil des enfants

III. Les valeurs éducatives au sein de la Micro-Crèche

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Dès la première rencontre, la référente technique échange avec le ou les parents, l'enfant quand il est présent. Cette première rencontre est importante elle permet de faire connaissance, d'échanger pour s'assurer que la micro-crèche est en capacité de répondre aux attentes, aux besoins de la famille et de l'enfant.

Les professionnels accueillent l'enfant et sa famille, dans un cadre sécurisant et sécurisé. Ils prennent en compte l'enfant dans sa globalité avec ses particularités, ainsi que les pratiques et les valeurs familiales, dans le respect du règlement de fonctionnement.

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prend en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

Chaque famille et enfant accueilli, vient avec son histoire. Les professionnels doivent les recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de confiance pour pouvoir être dans une logique de coéducation et non de substitution, en cherchant l'intérêt de l'enfant. La continuité entre la maison et le lieu d'accueil est ainsi assurée.

La coéducation permet la coopération entre parents et professionnelles, cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent dans l'accueil de l'enfant, permettant et encourageant ainsi leur implication auprès de leur enfant et dans la vie de la crèche. Le parent est reconnu et valorisé grâce à l'écoute, la disponibilité et la bienveillance des professionnelles.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un accompagnement particulier.

Les professionnels sont invités à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

a) La période de familiarisation

Les modalités et la durée de la période de familiarisation sont proposées en fonction des besoins de l'enfant, de ses parents, et des disponibilités de la famille. Ce temps de découverte mutuelle est très important pour chacun. Le parent doit accompagner l'enfant pour rencontrer les professionnelles qui s'occuperont de lui, pour lui permettre de s'habituer à ce nouvel environnement et de trouver des repères sécurisants. Cette période permet aussi au parent de faire plus ample connaissance avec les professionnels auxquels il va confier son enfant et transmettre ses habitudes de vie, ses goûts ...

La famille renseigne le livret d'accueil, qui servira de support pour ces premiers échanges.

Le référent technique présente à la famille le projet éducatif de la micro-crèche. Il présente également les locaux, dédiés à l'accueil des enfants.

Ainsi familiarisés et sécurisés par ces rencontres, parents et enfants pourront vivre l'expérience de la séparation avec douceur et sérénité. Si l'enfant s'est approprié un objet personnel, (mouchoir, sucette, chiffon, peluche...), il est indispensable qu'il le conserve avec lui. Cet objet lui apportera une sécurité intérieure supplémentaire dans les moments de transition et de séparation. L'enfant est le seul juge de son besoin, il doit donc pouvoir y accéder à sa guise.

b) Les transmissions

La communication verbale est indispensable pour un accueil de qualité. Chacun informe l'autre de tout ce qui concerne l'enfant et des changements intervenus pour permettre la continuité d'accompagnement de l'enfant. Toutefois, il est important d'être vigilant aux mots dits en présence de l'enfant, certains

compléments d'informations doivent se faire en dehors de la présence de l'enfant (privilégier un appel téléphonique pendant la sieste des enfants).

Ces temps de transmissions ne doivent pas être très longs, le détail de la journée, de la nuit ou du week-end sont notés dans le cahier de vie de l'enfant (cahier de transmissions), mis en place. Il complète les transmissions verbales entre le professionnel et les parents.

2. Le soin au quotidien

Les professionnels aménagent et entretiennent les pièces d'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Ils appliquent les normes de sécurité des locaux réglementaires.

Le personnel de la micro-crèche met en œuvre les mesures préventives d'hygiène prévues par le protocole.

Les professionnels veillent à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages des mains aussi souvent que nécessaire, et en respectant le protocole.

Elles respectent le rythme de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues) et répondent à ses besoins physiologiques tout en tenant compte des valeurs familiales.

a) Les repas

L'alimentation est fournie par la structure pour les repas du midi et les goûters. Le petit déjeuner et le dîner ne sont pas donnés. Les repas sont fournis par un prestataire extérieur en liaison froide et remis en température par le personnel de la micro-crèche.

Le repas est un moment privilégié entre le professionnel et l'enfant. Ce temps ne se limite pas à l'acte de nourrir c'est un temps d'échanges et de convivialité, un climat de calme et de détente est instauré. Le temps du repas doit favoriser, tout en tenant compte du rythme de chacun :

- L'apprentissage de l'autonomie
- L'éveil au goût
- La socialisation

L'enfant est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. Le professionnel répond à la demande de l'enfant et non en fonction d'horaire strictement défini à l'avance.

Si une maman souhaite continuer l'allaitement de son enfant cela est tout à fait possible et même souhaitable.

Au fur et à mesure, l'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus diversifiée. Tout changement, toute introduction alimentaire sera au préalable discuté avec les parents. Le professionnel de par ses observations et sa connaissance se

positionnera en source d'information, de conseil, avec l'expertise du Référent Santé Accueil inclusif. Toutefois c'est bien le parent qui prendra l'initiative du changement.

Le temps du repas est également un temps pédagogique où le professionnel nomme les aliments; les couleurs, les différentes actions. Il respecte le goût et l'appétit de l'enfant, ne le force pas à manger et passe à l'aliment suivant.

Il est attentif à installer l'enfant et lui-même de façon confortable.

b) Le sommeil

Le sommeil chez l'enfant est fondamental. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et différents selon l'âge. Il est donc important de respecter le rythme et le besoin de chacun.

Le professionnel à connaissance des différentes phases de sommeil :

- L'endormissement
- Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique
- Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant.
- La phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Le bon moment de l'endormissement n'est pas le même pour tous. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de sommeil de l'enfant, de ses signes d'endormissement et d'y répondre sans délai.

Chaque enfant est couché en respectant son rituel d'endormissement (main posée sur le corps, musique, objet familier « doudou » ...). Les professionnels sont conscients que la reconnaissance des odeurs, des couleurs, des sons familiers, sont autant de facteurs rassurants permettant un climat de sécurité, pour cela l'enfant est toujours installé dans la même pièce, le même lit. Pour un meilleur confort, il est déshabillé. La pièce de repos n'est pas systématiquement assombrie, cela est fonction des habitudes de l'enfant, mais aussi des autres enfants accueillis. Le type de couchage respecte également les habitudes de vie de l'enfant à la maison. L'utilisation d'une couchette ou d'un lit à barreaux, doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité.

Les professionnels veillent régulièrement au bon déroulement du sommeil, ils échelonnent les levers selon les réveils spontanés des enfants, un enfant qui dort, ne sera pas réveillé.

La micro-crèche dispose d'un espace de repos pouvant accueillir jusqu'à 9 enfants, mais il est également possible, d'aménager dans la pièce de vie, un espace cocon, si l'enfant a besoin pour se reposer en présence du groupe et des professionnels.

c) Le temps du change et l'accompagnement vers l'acquisition de la propreté

Le temps du change constitue un moment privilégié, d'échange, de communication et de plaisir.

Tout est mis en œuvre pour favoriser un climat de sécurité : l'enfant doit se sentir contenu.

L'attention est également portée sur le confort physique, le respect du corps et l'intimité de l'enfant.

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant. Chaque enfant la développe à son rythme. Le meilleur moment est celui choisi par l'enfant.

Cet apprentissage qui débute à la maison, se fait en continuité entre la famille et les professionnels, en suivant le rythme de l'enfant (progrès et régression) et en douceur.

Les professionnels demandent aux parents, d'accompagner leur enfant dans cette démarche d'autonomie en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

d) Les temps de soins

Les professionnels veillent à mettre en place des rituels quant à l'apprentissage des règles d'hygiène. Quel que soit l'âge de l'enfant, ils procèdent à un lavage des mains, avant et après chaque repas, avant et après chaque change ou passage aux toilettes et avant et après chaque activité.

3. Le développement de l'enfant et la socialisation

Le développement :

Chaque enfant se développe à son propre rythme.

Pour l'enfant, tout est jeu. C'est l'outil principal de son développement. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu.

« L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue. » J. Epstein

Au travers du jeu, l'enfant se découvre, construit sa personnalité, développe son langage, accède à la socialisation. Le jeu spontané et l'activité sont sources d'éveil et d'autonomie. Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.

L'équipe encourage les acquisitions de l'enfant pour qu'il accède à plus d'autonomie.

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit »

Emmi Pilker

a) Aménagement d'un environnement sécurisant et stimulant

L'espace d'accueil est aménagé pour permettre à l'enfant de se mouvoir et de se déplacer librement, tout en veillant aux règles de sécurité. Des objets adaptés, variés en nombre et en qualité (formes, tailles, couleurs, poids, textures) sont disposés de façon à être

accessibles. Le matériel et les jeux répondent aux normes de sécurité et l'équipe les entretient dans le respect des règles d'hygiène.

Le lieu d'accueil est agencé de façon à permettre à l'enfant de choisir librement le jeu qu'il souhaite investir.

b) La motricité libre

L'enfant a besoin d'expérimenter par lui-même les différentes postures pour apprendre à connaître son corps, son équilibre, se développer harmonieusement, et prendre confiance en lui. Les explorations faites par l'enfant lui-même, à son initiative, sont nourries par la qualité de son environnement humain et matériel.

Après du nourrisson :

Lorsque l'enfant a eu tous les soins de maternage nécessaires à son bien-être, le professionnel l'installe sur le dos sur un tapis plat et ferme (qui ne s'enfonce pas sous le poids de l'enfant). Cette position sur le dos est la plus adaptée à la détente de l'enfant (absence de tension pour soutenir sa tête). La position dorsale permet les activités propre à son âge (champ visuel à 180°, mouvoir ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains, bouger son tronc). Petit à petit le nourrisson va essayer de se tourner sur le côté, puis passer sur le ventre et se retourner ventre/dos.

Par la suite, à force d'expérimentations, de répétitions des mouvements, l'enfant affine ses gestes et découvre qu'il peut se déplacer de différentes façons : en roulé-boulé, en rampant, à quatre pattes. Toutes ses étapes vont contribuer à préparer cette coordination complexe qu'est la marche. Il est autonome car il peut prendre et quitter une position de lui-même.

Un enfant doit être installé dans une position qu'il sait déjà prendre de lui-même. Chaque étape est importante et prépare la suivante. L'enfant les découvre à son propre rythme,

L'attention que le professionnel porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu. Le regard bienveillant de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce qu'il fait, de ce qu'il exprime, le sécurise, le gratifie tout en préservant sa capacité à faire et à jouer seul.

Chaque professionnel favorise le bien-être de chaque enfant, il doit se sentir à l'aise dans ses mouvements, en ayant une tenue vestimentaire adéquate.

c) Le jeu et les activités :

La micro-crèche dispose d'un espace d'éveil sécurisé qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des enfants.

Cet espace ainsi que les jeux à disposition évoluent en fonction de l'âge des enfants accueillis. Dans cet aménagement, certains jeux sont accessibles, l'enfant peut ainsi choisir son activité librement, agir seul, être autonome. Les jeux sont rangés dans des tiroirs ou poser sur des étagères, ou dans des caisses. Les jeux à disposition sont mixtes et favorisent l'égalité entre les filles et les garçons. Le professionnel ne propose pas le jouet de manière stéréotypé (la dinette pour les filles, et le garage pour les garçons).

Dans cette pièce, l'enfant doit pouvoir également avoir un endroit pour « ne rien faire », s'il le souhaite, faire une pause, prendre « son doudou » et s'allonger sur un tapis de jeux.

Les jeux sont rangés par l'enfant et les professionnels avant de passer à un autre temps : repas, sieste...

d) Les ateliers

Les ateliers proposés par la micro-crèche visent à susciter la curiosité, donner le plaisir de la découverte, permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, favoriser toutes les formes d'expression et soutenir le développement moteur des enfants. L'équipe va accompagner les enfants vers une socialisation basée sur le respect de l'autre et de la différence.

Des activités sont prévues toutes les semaines, le matin :

- éveil psychomoteur,
- lecture à la Médiathèque ou dans la salle d'activités,
- activités de découverte de la nature,
- éveil musical,
- ateliers d'éveil.

D'autres animations sont proposées ponctuellement et font l'objet d'une communication particulière aux familles, tels que l'intervention d'une ferme pédagogique itinérante, de spectacles, l'Exposition Culturelle Ludique et itinérante.

e) Les sorties :

Les professionnels emmènent les enfants se promener dans le quartier, ils sont à pied ou en poussette. La promenade permet à l'enfant d'observer l'environnement qui l'entoure (arbres, pins...), de ressentir les éléments climatiques (brise, douceur du soleil...).

La socialisation :

La socialisation est un processus progressif, en lien avec les étapes du développement global de l'enfant, au cours duquel un individu apprend à vivre en société. L'enfant intègre des règles de vie qui vont lui permettre de trouver sa place et d'évoluer au sein d'un groupe, il pourra développer des valeurs essentielles tels que le respect et la tolérance.

Cette étape est indispensable car elle lui permet de construire son identité psychologique et sociale, ce qui conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la société.

La micro-crèche participe à ce processus en complémentarité du cadre familial et sociétal, en favorisant les échanges et les expériences relationnelles.

Se socialiser n'est pas une démarche aisée, l'enfant doit être guidé, conseillé et l'environnement qu'on lui propose doit être adapté pour lui permettre d'entrer en relation.

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre ; c'est en vivant avec ses pairs qu'il apprend à se connaître lui-même. Les professionnels le guide dans cette construction et gèrent les

interactions au quotidien, ils l'amènent à accorder ses désirs qui se confronteront à la réalité du groupe.

Les professionnels apportent un environnement riche et adapté aux besoins de l'enfant. Ils les accompagnent en proposant des repères dans le temps et dans l'espace, en favorisant, avec une organisation qui rassure l'enfant dans le quotidien, un rythme dont font partie intégrante les temps forts de socialisation (regroupement, repas, activités...).

La qualité du lien d'attachement sécurisant mis en place par les professionnels donne peu à peu la confiance nécessaire à l'enfant, pour aller vers les autres et développer ses habiletés sociales.

L'engagement des adultes qui entourent l'enfant lui permettront de développer sa confiance aux autres, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son bien-être et celui de tous.

4. Le bien-être et l'éveil des enfants

Pour l'équipe de la micro-crèche, le bien-être est...

...un sentiment de sérénité et de sécurité affective et physique qui passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité en tenant compte de l'environnement.

Pour favoriser le bien-être de chacun, certaines attitudes professionnelles sont privilégiées.

L'observation de l'enfant permet de mieux le connaître et de comprendre ce qu'il ressent, ceci afin de mieux répondre à ses besoins, tant physiques qu'affectifs, et d'entendre ce qu'il nous dit par ses mouvements, ses déplacements, ses paroles, ses vocalises et ses jeux.

Être à l'écoute de l'enfant c'est être disponible, attentive à reconnaître et à recevoir ses émotions et être capable de l'accompagner à les gérer au mieux.

Considérer la demande de l'enfant, c'est l'accompagner dans ses apprentissages. Une attention particulière est portée à l'aménagement de l'espace et aux postures physiques, avec un espace de liberté que l'enfant pourra s'approprier. Il pourra ainsi partir à la découverte de ce nouvel environnement tout en étant accompagné dans sa construction identitaire.

La présence des professionnels connus des enfants représente un repère dont l'enfant a besoin pour évoluer sereinement au cours de la journée. Elle est la figure d'attachement.

La sécurité affective de l'enfant passe par le portage (physique et psychique). Le tout jeune enfant parle avec son corps, ses mouvements, son tonus. L'empêcher de bouger, c'est l'empêcher de parler. Il est indispensable de consolider l'intégrité de l'enfant, sa confiance en soi et en l'adulte, en le préservant de tous jugements.

Jouer répond à un besoin profond : l'enfant aime jouer, il ne s'en lasse jamais, il le fait par intérêt et plaisir. Par son activité spontanée, l'enfant existe, comprend le monde, exprime ce qui le traverse (tensions, émotions, pensées).

Les activités proposées par la micro-crèche visent à susciter la curiosité de l'enfant, le plaisir de la découverte, lui permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, de favoriser toutes les formes d'expression. Ces activités soutiennent le développement moteur des enfants.

IV- CONCLUSION

Faire exister le projet éducatif a du sens pour nous dans la mesure où il nous permet :

- d'avoir un document référent sur lequel l'équipe pluridisciplinaire de la micro-crèche s'appuie, qui permet de continuer notre réflexion reposant sur des valeurs communes,
- de rendre lisible et visible notre travail en témoignant du sens de nos pratiques et des compétences nécessaires pour améliorer la qualité d'accueil,
- • de développer des échanges et des discussions sur nos pratiques professionnelles et notre fonctionnement, en engageant des réflexions, des remises en question,.
- • de renforcer certaines pratiques en mettant en avant les bénéfices de celles-ci, d'argumenter la nécessité de moyens tant humains que matériels nécessaires à un encadrement et à un accompagnement de qualité,
- • de créer un document écrit pour pouvoir le diffuser :
 - Après des parents
 - Après des partenaires (CAF, MSA, PMI...)
 - Après des institutions ou intervenants extérieurs
 - Après des stagiaires et apprentis que nous recevons et que nous formons
 - Après des professionnels arrivant dans l'équipe.

Ce projet nous sert et nous servira de base de réflexion dans la mesure où cette dernière peut évoluer avec le temps et les personnes. L'équipe pluridisciplinaire est garante de l'application de ce projet au sein de la structure. Il sert de repères aux acteurs intervenant auprès de l'enfant, en leur permettant une cohérence dans leur travail, tout en ayant le souci de la sécurité et du bien-être de celui-ci.

PROJET SOCIAL

SOMMAIRE

- I. LES MODALITES D'INTÉGRATION DE LA MICRO-CRECHE
DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DE
SES PARTENAIRES EXTERIEURS :
 - 1. Les caractéristiques de la ville de Cestas
 - 2. Intégration dans l'environnement social
 - 3. Les partenaires extérieurs
- II. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA
VIE DE LA MICRO-CRECHE
- III. LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE
- IV. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX
FAMILLES
- V. LES DEMARCHES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET SOCIAL

I. LES MODALITES D'INTÉGRATION DE LA MICRO-CRECHE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DE SES PARTENAIRES EXTERIEURS :

La Micro-Crèche municipale se situe entre ville et campagne, au sein d'une population de 17 194 habitants en 2021, avec 683 enfants de 0 à 5 ans dont 320 enfants de 0 à 2 ans au 31/12/2016. Il y a eu 113 naissances en 2020.

1. Les caractéristiques de la ville de Cestas

- Un vaste territoire d'une faible densité.
- Le taux de chômage est de 8.9 %, et le taux d'activité pour la tranche 15-64 ans est de 73.2 %.
- Le taux de pauvreté en 2019 est de 5 %.
- Un habitat à dominante individuelle avec 90% d'accession à la propriété sur des terrains de 800 m² en moyenne, 77 % de la population est propriétaire de sa résidence principale.
- En 2018 il y a 7 400 logements à Cestas.
- Les nouveaux logements prévus sont de 150 d'ici à 2023.
- Des logements sociaux majoritairement pavillonnaires et intégrés dans les zones d'habitat par groupe de 20 à 50.
- Une politique familiale inscrite au Programme Local de l'Habitat, permettant aux jeunes, issus de la commune, de s'y installer avec leur propre famille.
- Une politique sociale favorisant un maximum de services, envers toutes les catégories d'âges constituant sa population, et plus particulièrement traduite dans les contrats Enfance Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales du département.
- Des structures d'accueil et des activités variées proposées aux jeunes enfants tout au long de l'année et répertoriées dans toutes les brochures municipales disponibles à la mairie, ainsi que sur le site internet de la ville.

Données sociales démographiques :

L'analyse des besoins sociaux réalisé sur le dernier trimestre 2022, nous indique une hausse de la population depuis 2010 (+4%), avec des mouvements de population renforçant les inégalités sur le territoire, un coût de l'immobilier élevé limitant l'arrivée de primo-

accédants, mais l'arrivée d'une population plus modeste, en lien avec le développement du parc social.

Les enjeux sont donc les suivants :

- ✓ La mixité sociale au sein des structures
- ✓ L'accessibilité aux équipements publics sur une commune étendue

Il est constaté :

- ✓ une diminution de la part d'enfants de moins de 3 ans parmi la population entre 2009 et 2019 et un taux inférieur aux moyennes locales et nationales, 1,8% de la population âgée de moins de 3 ans à Cestas en 2019,
- ✓ des places d'accueil de jeunes enfants plus importantes qu'ailleurs et répondant aux besoins de la population, avec 81 % des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents ou le monoparent travaillent, ce qui implique des besoins élevés en termes d'accueil de jeunes enfants,
- ✓ nous disposons sur la commune de 114 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, un chiffre très élevé par rapport à la moyenne nationale (60 places) et dans l'aire métropolitaine (69 places) : un facteur d'attractivité pour les familles et bénéficiant probablement aux communes alentours,
- ✓ un recours privilégié aux assistants maternels : 60% des places d'accueil sur la commune se trouvant auprès de ces professionnels. Un constat renforcé par une rémunération mensuelle moyenne des assistants maternels plus élevée que dans les territoires de comparaison : 1 702€ mensuel à Cestas, 1 559€ mensuel dans la communauté de commune Jalle Eau Bourde et 1391€ dans l'aire métropolitaine bordelaise.

Les familles avec enfants de moins de 6 ans employant une assistante maternelle a évolué de +4.10 %, entre 2019 ET 2021. Au 31/12/2021, 9 % des assistantes maternelles en activité ont plus de 60 ans, 12 % ont entre 55 et 59 ans. Cela nous amène à anticiper le manque de place d'accueil dans les années à venir, et ainsi de tenter de maintenir l'offre à Cestas. La situation est potentiellement préoccupante en raison de la diminution de l'attrait pour le métier d'assistant maternel et une offre qui va diminuer à l'avenir, avec les départs à la retraite .

En parallèle, un recours demeurant important aux places d'accueil collectif dans la commune (37% de l'offre d'accueil). Une offre collective riche avec 3 crèches associatives (56 places) et une crèche familiale (34 places), les familles recherchant en priorité de l'accueil collectif.

Des difficultés de recrutements à la crèche familiale (un passage de 60 à 34 places) et une diminution du nombre d'assistantes maternelles salariées : de 19 salariées en 2020 à 11 salariées en 2023 (avec un départ en retraite prévu en juillet).

Le projet de micro-crèche municipale à Gazinet a pour objectif de renforcer l'offre d'accueil collectif, notamment pour palier la fermeture de places au sein de la crèche familiale.

Nous disposons du Guichet unique pour les préinscriptions en crèche, avec l'Offre d'Accueil Petite Enfance, et la mise en place de critères d'attribution des places pour objectiver les situations et permettre de faciliter l'accueil d'enfants dont les familles sont en insertion professionnelle ou rencontrent davantage de difficultés.

Nous constatons une évolution des demandes des familles dans un contexte post-covid, en lien avec l'évolution des pratiques de travail « Avant, les besoins d'accueil étaient de l'ordre de 10 heures par jour, mais avec le télétravail les plages horaires diminuent et le nombre de jours demandés également : on constate une hausse des demandes d'accueil pour 4 jours par semaine plutôt que 5 ».

Logement et habitat :

L'accès au parc social augmenté, un programme sera livré en 2026 sur le secteur Gazinet, avec 250 logements : une offre incluant 50% d'accession à la propriété et 50% de logements sociaux, pour favoriser la mixité sociale dans le parc.

Un autre programme est prévu sur le quartier de Réjouit dans les années à venir.

La commune a un profil relativement familial, avec 38% des foyers composés de couples avec enfants (30%) et de familles monoparentales (8%). Une augmentation de 6% des familles monoparentales entre 2009 et 2019, représentant 562 familles en 2019.

Focus secteur de Gazinet :

- ✓ Typologie des familles : la part des familles avec enfants à charge représente 38 à 40 % sur le secteur de Gazinet,
- ✓ Niveau de vie des familles dont sont issu les enfants fréquentant un EAJE : Rsa 10/85, Ruc 11/85
- ✓ Public fragilisé : Des problématiques importantes repérées lors de séparations avec des familles se retrouvant face à la difficulté/impossibilité de trouver un logement plus petit, et donc contraintes de s'éloigner de Cestas, complexifiant les situations de gardes alternées. En parallèle, une diminution du revenu disponible, mais un public initialement plutôt aisé pouvant avoir des difficultés à se tourner vers l'aide sociale
- ✓ Une hausse des violences intrafamiliales constatées par les partenaires mais des relais limités sur le territoire pour la réorientation de ces situations,
- ✓ Une part de bénéficiaires des prestations liées au handicap connaissant une augmentation depuis 2014 (146 bénéficiaires de l'AAH en 2014 contre 208 en 2020) pouvant se justifier par l'augmentation de la population ou un meilleur repérage des situations.

2. Intégration dans l'environnement social

- Permettre aux parents dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, d'accéder à un mode d'accueil pour leur enfant.
- Permettre aux parents dont l'enfant est en situation de handicap, de maladie chronique ou de besoins particuliers, d'accéder à un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et de la famille.

- Familiariser les enfants à leur environnement et à la vie de la cité en participant aux évènements culturels organisés par les services de la médiathèque, d'animation nature et de l'Office Socioculturel et en établissant un relais avec les écoles maternelles.
- Participer, au même titre que tous les autres modes d'accueil présents sur la commune, à l'accueil des enfants dont les parents bénéficient de minima sociaux ou sont dans une démarche de retour à l'emploi tels que prévus dans les articles : L214-7 et D214-7 à D214-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Permettre aux parents résidants à Cestas, ou travaillant sur la commune de disposer d'un mode d'accueil.

3. Les partenaires extérieurs

- la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole, de la Gironde, représentées respectivement par leurs interlocuteurs locaux, participent, dans le cadre de leur politique d'action sociale, au financement de ce service.
- le service de protection maternelle et infantile du conseil départemental de la Gironde. Ce service a un rôle de suivi et d'accompagnement, ainsi qu'un rôle de contrôle vis-à-vis de l'agrément des assistants maternels employés par la crèche.
- le réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social, notre adhésion permet d'avoir un support à la mise en œuvre des projets culturels de la crèche grâce à ses actions de formation, d'animations culturelles, de création et de suivi de l'action proposés aux professionnels de la Petite Enfance. Il s'agit de mieux comprendre et d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et des familles par « un éveil à la culture et aux cultures ».

II. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA MICRO-CRECHE

Les parents sont informés régulièrement de l'évolution de leur(s) enfant(s), des activités proposées, des modalités de fonctionnement et d'organisation de la Micro-Crèche. Les moyens de communication utilisés sont le cahier de vie de l'enfant, les échanges téléphoniques, les messages électroniques, et les échanges à l'arrivée et au départ de l'enfant.

La Référente technique et son équipe restent disponibles pour les parents : elles sont en mesure de donner les précisions nécessaires sur la vie de leur enfant au sein de la Micro-Crèche et de communiquer les éléments de leurs observations.

Le règlement de fonctionnement est transmis aux parents qui approuvent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter, de même que le projet d'établissement est remis à la famille, au moment de l'inscription.

Les parents sont acteurs des échanges organisés :

- Tout au long de la procédure d'admission de leur enfant.
- Pendant l'inscription, ils communiquent avec la Référente technique sur la demande et le besoin d'accueil et sur les prestations offertes par la structure.
- Dès la finalisation du contrat d'accueil, où ils peuvent échanger au quotidien avec l'équipe oralement et à l'aide du cahier de vie de l'enfant, de manière concise, rapide et complète pour réaliser un accueil cohérent et adapté aux besoins de l'enfant.

Sur rendez-vous, en entretiens individuels, par courrier, par courriel ou par téléphone, la Référente technique répond à toutes les sollicitations.

Afin d'impliquer les parents dans l'accueil de leur enfant, une enquête de satisfaction est mise en place. Il s'agit de recueillir et d'évaluer le service rendu, afin d'offrir un accueil bienveillant aux enfants ainsi qu'à leur famille. Il permet un travail de « coéducation ». Il a pour objectif de renforcer le dialogue avec les familles et réfléchir avec elles sur la manière d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sans dénaturer le travail des professionnels.

Une enquête de satisfaction a également été mise en place. Elle permet d'améliorer la qualité de notre crèche.

De manière trimestrielle, un journal est envoyé à l'ensemble des familles. Il s'agit d'un outil de communication réalisé par l'ensemble de l'équipe où figurent les temps forts de la vie de la micro-crèche et également des thèmes visant à soutenir la parentalité.

III. LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le Relais Petite Enfance propose des temps de rencontre, d'écoute et d'échange avec une professionnelle, pour les parents, avec un espace de jeux pour les enfants de moins de 4 ans, leur permettant de jouer et de découvrir en douceur la vie en groupe.

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

L'accueillante a des fonctions d'expertise ou de conseils : son intervention s'appuie sur l'écoute et l'observation dans un objectif de prévention, et favorise les interactions entre l'enfant et son parent.

Le soutien à la parentalité est également mis en place à la micro-crèche, par des temps d'échange individuel avec les familles, des articles inclus dans le journal de la micro-crèche, des informations diffusées aux familles.

IV. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Ce schéma actuel, élaboré en concertation avec les associations concourent à l'accueil du jeune enfant adopté par le conseil municipal. Il concerne la période 2020-2023.

La ville de Cestas dispose de 3 crèches collectives associatives (gestion parentale), d'une Crèche familiale municipale, d'une micro-crèche municipale, et d'assistants maternels salariés du particulier employeur, pour l'accueil des enfants de 2 mois à 3 ans. Mais également d'un Relais Petite Enfance et d'une Offre d'Accueil Petite Enfance. L'offre d'accueil de la commune est de 253 places en accueil individuel, avec 78 assistants maternels salariés du particulier employeur, et 116 places d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (données 2021). En 2019, la ville de Cestas a pu répondre aux besoins des familles à hauteur de 83 %.

Les places d'école maternelle sont de 462, répartis sur 5 écoles maternelles réparties sur la commune.

Les modalités de fonctionnement de l'Offre d'Accueil Petite Enfance, facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

V. LES DEMARCHES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La micro-crèche sensibilise les enfants au respect de l'environnement par la proposition d'activités ludiques écologiques. Elle intègre à son projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants :

- mise en place d'activités à partir de matériaux recyclés, recettes naturelles maison (colle, pâte à modeler...),
- projets à thème en faveur de la faune et de la flore...

Le matériel de puériculture qui ne peut plus être utilisé à la micro-crèche, a une deuxième vie en étant donné à une association caritative (Cestas Entraide).

La gestion des déchets est mise en œuvre avec le tri sélectif. La réduction des déchets passe par :

- Réutiliser du papier comme brouillon, et utiliser du papier recyclé.
- Passer de factures papiers aux factures électroniques.
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires, et l'envoi des documents sont adressés prioritairement par message électronique.
- le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes.
- Trier le verre.
- Choisir des produits d'entretien en tenant compte de leur impact environnemental (tablettes pour le lave-vaisselle, liquide vaisselle, lessive, ...).

Les actions sont nombreuses et portent sur les domaines pédagogiques et également sur l'entretien et l'hygiène.

Un travail de sensibilisation est mené auprès des professionnels afin de limiter les risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans nos environnements intérieurs. Pour de nombreux parents, l'assurance de la qualité environnementale du lieu d'accueil de leur enfant est une préoccupation. Notre objectif est de garantir aux enfants un environnement intérieur le plus sain possible.

Nous avons donc un double objectif :

- Proposer des alternatives réalistes et abordables,
- Accompagner des changements de comportement.

Concernant les articles de puériculture nous favorisons :

- L'achat d'articles lavables à 60°C pour éliminer facilement les acariens et aération du matelas régulièrement,
- Les lits en bois brut ou avec des peintures écologiques,
- Les jouets en bois brut, les jouets sans phtalates, sans PVC et sans BPA, sont favorisés les jouets ecolabellisés et les jouets avec peinture aux normes françaises,
- Pas d'utilisation d'écrans ou de jouets connectés,

Pour agir sur la qualité de l'air intérieur,

- nous veillons à l'entretien des systèmes de ventilation,
- l'aération des pièces matin et soir et après chaque activité de nettoyage,
- limitation de l'utilisation des aérosols, ou diffuseurs d'huiles essentielles.